

2016 - *M.*

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le **25 MARS 2016**
ID : 084-218400562-20160322-2016_02_008_04-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 MARS 2016**

N° : 2016.02.08 - 04

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion 2015 des « POMPES FUNEBRES » dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et peut se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	3 036.30	98 100.64	101 136.94
Dépenses nettes	0.00	72 815.23	72 815.23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	3 036.30	25 285.41	28 321.71
Déficit	-	-	-

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 23 mars 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 29/03/2016 à :

• Comptabilité
↳ T. P

2016 - 

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le **25 MARS 2016**
ID : 084-218400562-20160322-2016_02_008_04-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016
DELIBERATION N° : 2016.02.08 - 04

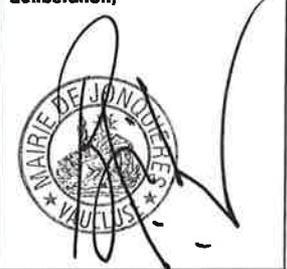
OBJET : **COMPTE DE GESTION 2015 – POMPES FUNEBRES**

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.2 – Délibérations liées au budget

Date de convocation :
15 Mars 2016

Membres en exercice : 27
Membres présents : 21
Représentés : 06

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,



L'an deux mil seize, le VINGT DEUX MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – J.C.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés représentés :
L.CHAVANY par A. DEL BASSO / Sophie LECLAIRE par PR. MARTIN
E.CRETIN-RAFFET par A. SCIACQUA-LERIDON / Anais PERIN par S. CAPPEAU-FREJABUE
Laurence BUFFA par T. VERMEILLE / Florence LONG par P. RELING

Secrétaire de séance : Gérard RATAJEZAK
Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

M. le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le compte de gestion 2015 des « POMPES FUNEBRES » dressé par M. le Receveur Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission des finances en date du 26 Février 2016,
APRES s'être fait présenter :

- le budget primitif de l'exercice 2015 du budget du service « POMPES FUNEBRES » ainsi que toutes les pièces comptables qui s'y rattachent,
- le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,